

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2016****COMPTE RENDU**

Sur convocation en date du 20 juillet 2016, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 26 juillet 2016 à 20 h 30, à la salle du Jugnon, sous la présidence de Mr. Bernard PERRET, Maire et Conseiller Départemental

Etaient présents, Mesdames, Messieurs

LAURENT Claude	CONNORD Odile	MERLE Emmanuelle
CHEVILLARD Jean Luc	BREVET Michel	BOUCHER Jean Paul
LACOMBE Annick	BRUNET Myriam	GENESSAY Luc
RIGAUD Jacqui	JOBAZET Jean Louis	PERRIN Annie
BLANC Jean Luc	CADEL Marielle	BONHOURE Paola
JACQUEMET Rodolphe	JANODY Patrice	MERLE Sandra
SION Carole	CHATARD Kévin	MERCIER Catherine
CHARNAY Sylvain		

Etaient excusés : Messieurs

CHESNEL Françoise a donné pouvoir à Jean Paul BOUCHER  
JOLY Philippe a donné pouvoir à Rodolphe JACQUEMET  
MOREL Régine a donné pouvoir à Kévin CHATARD  
RAZUREL Valérie a donné pouvoir à Annick LACOMBE  
BURTIN Béatrice a donné pouvoir à Luc GENESSAY  
MICHON Karine a donné pouvoir à Sylvain CHARNAY

**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE

**Date affichage** : mardi 2 août 2016

**1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2016**

Le Conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 23 juin 2015.

**2. MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017 : CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET REGLEMENT INTERIEUR**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- approuver les termes des conventions à conclure avec l'Association Familles Rurales de Viriat, l'Association Profession Sport Culture, Patrimoine des Pays de l'Ain, l'OGEC de l'école privée Saint-Joseph ainsi que du règlement intérieur
- rémunérer les enseignants encadrant des ateliers au sein des temps d'activités périscolaires les mardis et vendredis sur la base du taux de 21.86 € brut / heure pour une durée de 1.5 h correspondant à la prise en charge des enfants et la conduite du TAP (142 ateliers environ)
- autoriser M. le Maire à signer ces conventions et le règlement intérieur ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

**3. MISE EN PLACE D'ATELIERS D'ANGLAIS POUR LES ELEVES DE MATERNELLE PUBLIQUE ET PRIVEE**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- approuver la mise en place pour l'année scolaire 2016-2017 des ateliers de découverte de la langue anglaise pour les élèves des écoles maternelles publiques et privées de la Commune

- de recruter Madame Amanda O'Brien en qualité de vacataire au taux horaire brut de 26 € pour 38 heures pour l'année scolaire 2016-2017
- autoriser le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses correspondantes et à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision.

#### **4. POURSUITE DES ATELIERS D'VEIL AUX ARTS PLASTIQUES POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL MUNICIPALES DE LA PETITE ENFANCE**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- approuver la reconduction pour l'année scolaire 2016-2017 des ateliers d'éveil à l'art plastique pour les structures municipales du pôle Petite Enfance
- recruter Madame Isabelle Prudhomme en qualité de vacataire au taux horaire brut de 26 € pour 36 séances de 3 h 30 mn
- autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association « Les doigts d'Art-gile », à engager, mandater et liquider les dépenses correspondantes qui sont prévues au budget primitif de la commune.

#### **5. COUP DE POUCE A L'ASSOCIATION SOLIDA'RIRE**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- attribuer au titre du dispositif coup de pouce une subvention de 500 € à l'association Solida'rire pour conduire le projet du même nom auquel participe Antoine Blanc habitant de Viriat.
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de cette décision

#### **6. SAISINE DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AIN (SERVICE FRANCE DOMAINE)**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- autoriser M. le Maire à saisir le service France Domaine de la DDFIP afin de connaître son avis sur la valeur vénale locative et de cession des locaux n°3 et 6 de la maison médicale
- autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision

#### **7. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT A TEMPS NON COMPLET**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- augmenter le temps de travail de 7.25 heures hebdomadaires annualisées d'un agent à temps non complet occupant actuellement le grade d'adjoint technique, catégorie C
- créer un poste d'adjoint territorial du patrimoine à 16 h hebdomadaires, parallèlement à la suppression, après avis du Comité Technique, d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine à 28 h
- mettre en jour en conséquence le tableau des emplois de la collectivité
- autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de ces décisions

**8. REVISION DU SCOT BOURG BRESSE REVERMONT : AVIS SUR L'ARRÊT-PROJET**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité MOINS UNE ABSTENTION, de :

- émettre un avis défavorable sur le projet de SCOT Bourg Bresse Revermont 2016-2035
- autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

**9. MODIFICATION SIMPLIFIEE N°7 DU PLU**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- considérer que le projet de modification simplifiée n°7 du PLU est prêt à être mis à la disposition du public
- décider de mettre le projet de modification simplifiée, dont le dossier sera composé : du projet de modification simplifiée n° 7 du PLU, de l'exposé des motifs, de l'avis des PPA le cas échéant, à la disposition du public ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, côté et paraphé, qui seront déposés à la Mairie de Viriat pendant 35 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie du 12 septembre 2016 au 3 octobre 2016 inclus
- noter qu'un avis au public sera publié dans un journal diffusé dans le département 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché en mairie pendant toute la durée de la mise à disposition.
- noter qu'à l'issue du délai de mise à disposition, le registre sera clos et signé par M. le Maire et que le bilan de la mise à disposition au public sera présenté au Conseil municipal, qui adoptera par délibération motivée le projet de modification simplifiée n° 7, en tenant compte des avis émis et des observations du public.
- autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

**10. COMMUNICATION DES RAPPORTS ANNUELS 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DE L'EAU****A. SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF****B. SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- prendre acte de la communication des rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2015

**M. le Maire lève la séance à 23 H.**